

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Réunion du 02 octobre du 2025

Président : M. Patricia ARNOUX

Présents : MMES. LALANE M. – MAUDUIT G. – CHARNEAU K.

MM. DUPONT C. – KLEIN F. – COFFIN T. -- MC INNES – DALMASSO A. – MAZNI S. –
GHIBERTI O. – TOMBA S. – BLANCHARD S. – BLENGINO S. (représenté)

ORDRE DU JOUR

- **Foot des enfants**
 - Bilan Rentrées du Foot
 - Foot à 4 et à 5
 - Foot à 8
- **Foot des jeunes**
 - U15F à 8 et à 11
 - U18F à 11
- **Foot des adultes**
 - Séniors à 11 et à 8

La Présidente de la Commission a tout d'abord rappelé les droits et devoirs de chaque membre au sein de cette commission mais également dans leur club par rapport à leur engagement au sein de l'instance « District ».

M. Christophe DUPONT, CTD DAP du District de la Côte d'Azur, a animé la réunion afin d'aborder les différentes pratiques et thématiques à l'ordre du jour.

✓ Présentation du nouvel apprenti BMF Apprentissage Enzo MAZE et de ses missions.

✓ *Le Club de Demain* : Réflexion – Echanges d'opinions

✓ **Foot éducatif** : Opérations PEF – Toutes Foot

❖ **Foot des enfants** : Points sur les effectifs et les engagements des équipes

- Bilans chiffrés des Rentrées du Foot (Rappel sur la Mixité et la possibilité de participer avec une équipe féminine).

La Rentrée du Foot Féminin (U6F à U9F) se déroulera le **samedi 04 octobre à Levens**.
Participation des clubs plutôt difficile.

- U6/U7 : 1 seul site d'organisation par journée = beaucoup de distance à effectuer (7 équipes)
- U8-U9 : 12 équipes = 2 sites d'accueil
- U10/U11F à 5 : 5 équipes

Rappel des lois du jeu – diffusion et envoi aux clubs.

- U10/U11F à 8 : beaucoup de désengagement et donc de refonte du calendrier « Challenge »
- U13F Niveau 1 (6 équipes engagées) : assez faible
- *Coupe Côte d'Azur U13 / Festival U13G+F* : Rappel des dates et des éléments réglementaires.

❖ **Foot des jeunes** : Progression des engagements

- U15F à 11 (15 équipes) – U15F à 8 (10 équipes)
- U18F à 11 (11 équipes) – Pas encore de Foot à 8 par manque d'engagement

Points de vigilance sur le nombre d'équipes départemental par rapport à la représentativité au niveau régional (U15F = 4 équipes -U18F = 5 équipes)

Il a été proposé une modification du règlement U15F entre la phase de brassage (Oct – Déc) et la phase 2, quant à la constitution des poules (D1-D2).

❖ **Foot des adultes** :

- Séniors à 11 : 8 équipes
- Séniors à 8 : 12 équipes

Le Championnat D1 est en difficulté par rapport au nombre d'équipe engagée – Débat est ouvert sur l'idée d'organiser à nouveau un championnat commun avec les équipes du District du Var.

- Proposition faite aux membres pour l'organisation par un Club de Plateau Foot à 5 sur 1 ou 2 dates dans la saison.

- ✓ *FMI – FAL* : Rappel des catégories concernées par la FMI (U18F et U15F à 11)
– U13F Niv 1 et de l'utilisation du FAL pour déposer les feuilles des Challenges
– Plateaux et Licences et saisir les résultats.
- ✓ **Projet de Performance Fédéral** : Présentation du Calendrier des rassemblements U12F à U15F et des différentes finalités par catégories (CPS – Interdistrict – Départementale et Régionale)
- ✓ **Formation des Educateurs – Dirigeants/Accompagnateurs** :
Présentation du Calendrier des formations (CFI – AF) et Tout terrain au sein de notre territoire.
- ✓ *Obligations d'encadrements 25-26* : Un Questionnaire Forms a été transmis via un QR Code pour un retour qui sera présenté prochainement.

La réunion s'est terminée par un moment de convivialité.

Le Secrétaire de séance :
M. Christophe DUPONT